

Liberté Égalité Fraternité



Ce QR Code peut servir à vérifier l'authenticité des données contenues dans ce document.

ÉTAT DES RISQUES POUR L'INFORMATION DES ACQUÉREURS ET DES LOCATAIRES

Établi le 28 octobre 2024

La loi du 30 juillet 2003 a institué une obligation d'information des acquéreurs et locataires (IAL) : le propriétaire d'un bien immobilier (bâti ou non bâti) est tenu d'informer l'acquéreur ou le locataire du bien sur certains risques majeurs auquel ce bien est exposé, au moyen d'un état des risques, ceci afin de bien les informer et de faciliter la mise en œuvre des mesures de protection éventuelles .

L'état des risques est obligatoire à la première visite.

Attention! Le non respect de ces obligations peut entraîner une annulation du contrat ou une réfaction du prix.

Ce document est un état des risques pré-rempli mis à disposition par l'État depuis <u>www.georisques.gouv.fr</u>. Il répond au modèle arrêté par le ministre chargé de la prévention des risques prévu par l'article R. 125-26 du code de l'environnement.

Il appartient au propriétaire du bien de vérifier l'exactitude de ces informations autant que de besoin et, le cas échéant, de les compléter à partir de celles disponibles sur le site internet de la préfecture ou de celles dont ils disposent, notamment les sinistres que le bien a subis.

En complément, il aborde en annexe d'autres risques référencés auxquels la parcelle est exposée.

Cet état des risques réglementés pour l'information des acquéreurs et des locataires (ERRIAL) est établi pour les parcelles mentionnées ci-dessous.

PARCELLE(S)

82500 BEAUMONT-DE-LOMAGNE

Code parcelle : **000-AH-453**



Parcelle(s): 000-AH-453, 82500 BEAUMONT-DE-LOMAGNE

1/8 pages



A L'ADRESSE SAISIE, LES RISQUES EXISTANTS ET FAISANT L'OBJET D'UNE OBLIGATION D'INFORMATION AU TITRE DE L'IAL SONT :



Le Plan de prévention des risques naturels (PPR) de type Plan de Prévention des Risques Naturels Inondation nommé PPRI bassin GARONNE amont a été approuvé et affecte votre bien.

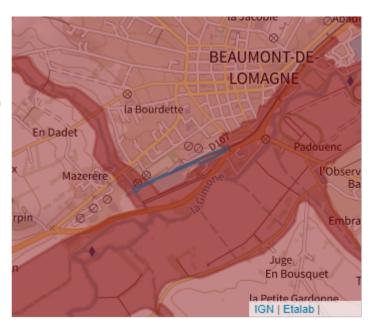
Date de prescription : 08/06/1997 Date d'approbation : 18/07/1999

Un PPR approuvé est un PPR définitivement adopté.

Le PPR couvre les aléas suivants :

Par une crue à débordement lent de cours d'eaulnondation

Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'Etat qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.





Le Plan de prévention des risques naturels (PPR) de type Plan de Prévention des Risques Naturels Retrait Gonflement Argile nommé PPRN Retrait-gonflement argiles a été approuvé et affecte votre bien.

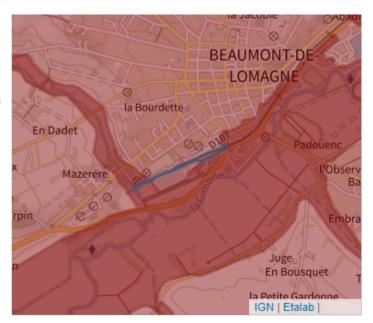
Date de prescription : 23/04/2002 Date d'approbation : 24/04/2005

Un PPR approuvé est un PPR définitivement adopté.

Le PPR couvre les aléas suivants :

Tassements différentielsMouvement de terrain

Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'Etat qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.





RAPPEL

Plans de prévention des risques

Votre immeuble est situé dans le périmètre d'un plan de prévention des risques. Il peut être concerné par l'obligation de réaliser certains travaux. Pour le savoir vous devez consulter le PPR auprès de votre commune ou sur le site de votre préfecture.

Recommandation

Pour faire face à un risque, il faut se préparer et connaître les bons réflexes.

Consulter le dossier d'information communal sur les risques (DICRIM) sur le site internet de votre mairie et les bons conseils sur georisques.gouv.fr/me-preparer-me-proteger

Parcelle(s): 000-AH-453, 82500 BEAUMONT-DE-LOMAGNE



INFORMATIONS À PRÉCISER PAR LE VENDEUR / BAILLEUR PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS

Rappel du risque : Inondation.					
Le bien est il concerné pa	r des prescriptions de travaux ?	☐ Oui ☐ Non			
Si oui, les travaux preso	crits ont été réalisés ?	☐ Oui ☐ Non			
PLAN DE PRÉVENTION DES RIS	SQUES NATURELS				
Rappel du risque : Mouvement de terrain.					
Le bien est il concerné pa	r des prescriptions de travaux ?	☐ Oui ☐ Non			
Si oui, les travaux preso	crits ont été réalisés ?	☐ Oui ☐ Non			
INFORMATION RELATIVE AUX SINISTRES INDEMNISÉS PAR L'ASSURANCE À LA SUITE D'UNE CATASTROPHE NATURELLE, MINIÈRE OU TECHNOLOGIQUE					
Le bien a-t-il fait l'objet d'i assurance suite à des dégâts lié	•	☐ Oui ☐ Non			
Vous trouverez la liste des arrêtés de catastroph	nes naturelles pris sur la commur	ne en annexe 2 ci-après (s'il y en a eu).			
Les parties signataires à l'acte certifient avoir pr été en mesure de les corriger et le cas échéant Préfecture ou d'informations concernant le bien, Le propriétaire doit joindre les extraits de la	de les compléter à partir des info notamment les sinistres que le b	rmations disponibles sur le site internet de la vien a subis.			
SIGNATURES					
Vendeur / Bailleur	Date et lieu	Acheteur / Locataire			



ANNEXE 1 : A L'ADRESSE SAISIE, LES RISQUES SUIVANTS EXISTENT MAIS NE FONT PAS L'OBJET D'UNE OBLIGATION D'INFORMATION AU TITRE DE L'IAL



1 : Exposition faible
2 : Exposition moyenne
3 : Exposition fort

Les sols argileux évoluent en fonction de leur teneur en eau. De fortes variations d'eau (sécheresse ou d'apport massif d'eau) peuvent donc fragiliser progressivement les constructions (notamment les maisons individuelles aux fondations superficielles) suite à des gonflements et des tassements du sol, et entrainer des dégâts pouvant être importants. Le zonage argile identifie les zones exposées à ce phénomène de retrait-gonflement selon leur degré d'exposition.

Exposition forte : La probabilité de survenue d'un sinistre est élevée et l'intensité des phénomènes attendus est forte. Les constructions, notamment les maisons individuelles, doivent être réalisées en suivant des prescriptions constructives ad hoc. Pour plus de détails :

https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/sols-argileux-secheresse-et-construction#e3





Les pollutions des sols peuvent présenter un risque sanitaire lors des changements d'usage des sols (travaux, aménagements changement d'affectation des terrains) si elles ne sont pas prises en compte dans le cadre du projet.

Dans un rayon de 500 m autour de votre parcelle, sont identifiés :

- 4 site(s) référencé(s) dans l'inventaire des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)
- 3 site(s) potentiellement pollué(s), référencé(s) dans l'inventaire des sites ayant accueilli par le passé une activité qui a pu générer une pollution des sols (CASIAS).





ANNEXE 2 : LISTE DES ARRÊTÉS CAT-NAT PRIS SUR LA COMMUNE

Cette liste est utile notamment pour renseigner la question de l'état des risques relative aux sinistres indemnisés par l'assurance à la suite d'une catastrophe naturelle.

Source: CCR

Nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles (CAT-NAT) : 31

Sécheresse: 11

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
INTE0000771A	01/01/1998	31/12/1998	27/12/2000	29/12/2000
INTE0300095A	01/01/2002	31/12/2002	24/02/2003	09/03/2003
INTE0400656A	01/07/2003	30/09/2003	25/08/2004	26/08/2004
INTE1228647A	01/04/2011	30/06/2011	11/07/2012	17/07/2012
INTE9300001A	01/01/1991	31/12/1991	25/01/1993	07/02/1993
INTE9600421A	01/01/1991	30/09/1995	01/10/1996	17/10/1996
INTE9800288A	01/10/1995	31/12/1997	15/07/1998	29/07/1998
INTX9210012A	01/05/1989	31/12/1990	14/01/1992	05/02/1992
IOCE0823837A	01/01/2006	31/03/2006	07/10/2008	10/10/2008
IOCE1032143A	01/07/2009	30/09/2009	13/12/2010	13/01/2011
IOME2311008A	30/06/2022	29/09/2022	24/04/2023	09/06/2023

Parcelle(s): 000-AH-453, 82500 BEAUMONT-DE-LOMAGNE



Inondations et/ou Coulées de Boue : 17

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
INTE0300234A	05/02/2003	07/02/2003	30/04/2003	22/05/2003
INTE1309640A	21/01/2013	23/01/2013	18/04/2013	25/04/2013
INTE1322057A	31/05/2013	01/06/2013	10/09/2013	13/09/2013
INTE1324832A	04/06/2013	05/06/2013	22/10/2013	26/10/2013
INTE1406754A	26/01/2014	28/01/2014	22/04/2014	26/04/2014
INTE1523044A	31/08/2015	31/08/2015	02/10/2015	08/10/2015
INTE1828404A	10/06/2018	13/06/2018	22/10/2018	03/11/2018
INTE2112076A	29/01/2021	04/02/2021	19/04/2021	07/05/2021
INTE9300513A	05/07/1993	06/07/1993	28/09/1993	10/10/1993
INTE9400171A	24/12/1993	25/12/1993	12/04/1994	29/04/1994
INTE9400373A	17/05/1994	17/05/1994	06/09/1994	25/09/1994
INTE9600039A	09/01/1996	10/01/1996	02/02/1996	14/02/1996
INTE9900488A	05/07/1999	05/07/1999	29/11/1999	04/12/1999
INTE9900627A	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
IOCE0821938A	24/05/2008	24/05/2008	11/09/2008	16/09/2008
NOR19821118	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982
NOR19831115	28/08/1983	28/08/1983	15/11/1983	18/11/1983

Mouvement de Terrain : 2

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
INTE9900627A	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
NOR19831115	28/08/1983	28/08/1983	15/11/1983	18/11/1983

Tempête: 1

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
NOR19821118	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982



ANNEXE 3 : SITUATION DU RISQUE DE POLLUTION DES SOLS DANS UN RAYON DE 500 M AUTOUR DE VOTRE BIEN

Base des installations classées soumises à autorisation ou à enregistrement

Nom du site	Fiche détaillée
BAVIG SA	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006804763
ELEVAGE DES LOVES DE CELIA RABIC NATH	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0058200120
SYNDICAT MIXTE FERME DES EAUX DE LA LOMAGNE	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0100008200
COEXO CENTRALE SAS	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0100051238

Inventaire CASIAS des anciens sites industriels et activités de services

Nom du site	Fiche détaillée
	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3958592
PRESSING DES ARCADES	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3958813
	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3959496

Parcelle(s): 000-AH-453, 82500 BEAUMONT-DE-LOMAGNE